



ONE TECH HOLDING
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 53.600.000 DT
SIEGE SOCIAL :

Cité El Khalij - rue du Lac Loch Ness - Immeuble les Arcades -Tour A- Les Berges du Lac Tunis

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUIN 2013

RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Suite notamment à la réalisation de l'augmentation de capital de Société décidée par l'Assemblée Générale en date du 29 mars 2013 et à la réalisation de l'introduction en bourse de la Société et en vue de fixer le nombre des administrateurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter des nouveaux statuts de la Société comportant les dispositions légales relatives à une société anonyme qui fait appel public à l'épargne.

Une copie de ces statuts figure en annexe du présent procès –verbal.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.